



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 21/2021

Vevey, le 27 septembre 2021

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 7 octobre 2021**

Réponse à l'interpellation de M. Vincent Matthys « Et si cela nous arrive ? Une cyberattaque vue sous l'angle de la communication »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans son interpellation déposée lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2021, M. Vincent Matthys demandait quelle serait la réaction de la Ville de Vevey sur le plan de la communication si elle venait à subir un piratage informatique semblable à celui dont a été victime la Commune de Rolle.

Concernant les questions de M. Matthys, les réponses de la Municipalité sont les suivantes :

« En cas de cyberattaque, la Municipalité dispose-t-elle d'un protocole d'alerte permettant, entre autres, d'actionner un plan de communication le moment venu ? »

Réponse :

La Ville de Vevey dispose d'une Cellule de Gestion des Evénements Majeurs (CGEM) mobilisable dans les plus brefs délais et à laquelle le bureau de la communication est étroitement associé. Cette cellule a été particulièrement active consécutivement à l'incendie du collège des Crosets en septembre 2017, ainsi qu'au printemps 2020, dès la mise en place des mesures sanitaires visant à faire face à la pandémie de covid-19. Dans ces deux circonstances exceptionnelles, le bureau de la communication a agi de la façon la plus rapide, ouverte et transparente possible. Dans le premier cas, et compte tenu de l'enquête alors en cours, la communication a été en partie effectuée en concertation avec la Direction communication et relations avec les citoyens de la Police cantonale vaudoise.

« Est-ce que ce plan de communication comporte une grille d'analyse permettant d'adapter les actions de communication en fonction :

- de l'ampleur de l'attaque ?
- du type de données volées et du degré de sensibilité de celles-ci ?
- de l'impact potentiel pour la population lorsque des données volées les concernent ?
- du bon timing, le but étant de pouvoir communiquer de manière proportionnée, lorsque le moment est jugé adéquat.

Réponse :

A l'exemple des deux situations de crise précédemment citées, une information rapide et transparente à la population constitue une priorité pour le bureau de la communication. La nature de cette information et son mode de diffusion (communiqués de presse, site internet, réseaux sociaux, conférence de presse, écrans LED, panneaux d'affichage etc.) sont établis par le bureau de la communication, puis discutés au sein de la Cellule de Gestion des Evénements Majeurs. Le projet de communication est ensuite soumis à la Municipalité pour validation et, si la situation l'exige (en cas d'enquête pénale notamment) à l'autorité compétente avant la diffusion.

« Si ce plan existe, devra-t-il être mis à jour suite à l'expérience rolloise ? »

Réponse :

Ce plan serait adapté en fonction de l'ampleur de l'attaque, en étroite collaboration avec les autorités compétentes, notamment le *Security Operation Center* du Canton de Vaud et la Direction communication et relations avec les citoyens de la Police cantonale vaudoise. Une prise de contact a été établie avec le responsable de cette direction afin de connaître les moyens à disposition en cas d'une éventuelle cyberattaque.

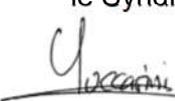
« Si la Commune ne dispose pas d'une telle procédure, quels moyens se donne-t-elle pour y remédier et dans quel délai ? »

Réponse :

Comme mentionné plus haut, la procédure déjà éprouvée est adaptée en fonction de la situation. Les parties prenantes y sont également associées selon la nature et l'importance des mesures de communication.

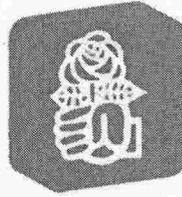
Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 septembre 2021

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Annexe : Interpellation de M. Vincent Matthys



**Parti socialiste
veveysan**

Et si cela nous arrive ? Une cyberattaque vue sous l'angle de la communication

Le 30 mai dernier, la commune de Rolle était victime d'une cyberattaque, mais ce n'est que fin août, suite à un article de presse, que la population apprenait l'ampleur du piratage.

La présente interpellation n'a pas pour objectif de questionner la Municipalité et ses services sur les mesures informatiques mises en place pour éviter de telles attaques, mais bien de traiter de la problématique de communication.

Sans vouloir la stigmatiser, Rolle a donné l'image d'une Commune qui n'était pas prête en termes de communication et ce, même si des contacts avaient été rapidement pris avec la Confédération, la police cantonale vaudoise et une société spécialisée, une fois l'attaque découverte.

Ainsi et pour éviter de relire des titres comme « Une Municipalité démunie », « La Ville admet avoir pêché par naïveté » ou « Des regrets », quelques questions nous sont venues à l'esprit.

Les questions posées à la Municipalité :

- En cas de cyberattaque, la Municipalité dispose-t-elle d'un protocole d'alerte permettant, entre autres, d'actionner un plan de communication le moment venu ?
- Est-ce que ce plan de communication comporte une grille d'analyse permettant d'adapter les actions de communication en fonction :
 - de l'ampleur de l'attaque ?
 - du type de données volées et du degré de sensibilité de celles-ci ?
 - de l'impact potentiel pour la population lorsque des données volées les concernent ?
 - du bon timing, le but étant de pouvoir communiquer de manière proportionnée, lorsque le moment est jugé adéquat.
- Si ce plan existe, devra-t-il être mis à jour suite à l'expérience rolloise ?
- Si la Commune ne dispose pas d'une telle procédure, quels moyens se donne-t-elle pour y remédier et dans quel délai ?

Pour le groupe socialiste

V. Mathys

Vevey, le 6 septembre 2021